Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [x] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [x] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Continuous pagination/ Pagination continue
- [ ] Includes index(es)/ Comprend un (des) index

Title on header taken from:/ Le titre de l'en-tête provient:

- [ ] Title page of issue/ Page de titre de la livraison
- [ ] Caption of issue/ Titre de départ de la livraison
- [ ] Masthead/ Générique (périodiques) de la livraison

- [ ] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						/					

12

QUELQUES NOTES

SUR

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

EN ANGLETERRE,

EN FRANCE, AUX ETATS-UNIS, ETC.

PAR

Monseigneur C.-Philippe Choquette, M. A., Lic. ès-Scs.

Prélat de la Maison du Pape

Professeur à l'Université de Montréal

ex-président du Séminaire de Saint-Hyacinth

EXTRAIT DE LA

REVUE CANADIENNE 1915-1916

1916

QUELQUES NOTES

SUR

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

EN ANGLETERRE,

EN FRANCE, AUX ETATS-UNIS, ETC.

PAR

Monseigneur C.-Philippe Choquette, M. A., Lic. ès-Scs.

Prélat de la Maison du Pape

Professeur à l'Université de Montréal

ex-président du Séminaire de Saint-Hyacinthe

EXTRAIT DE LA

REVUE CANADIENNE 1915-1916

AC921
P3
NO 342
P***

L'Enseignement Secondaire en Angleterre

Le président d'un grand collège anglais m'écrivait récemment : " Nos collèges n'ont pas de programme de cours proprement dit... Nos professeurs accommodent leur enseignement aux besoins des étudiants... C'est le *syllabus* des examens publics qui détermine chaque année la nature et l'étendue des études, que les élèves doivent poursuivre... Leur choix est très varié... Dans le collège que je dirige nous enseignons les arts et les sciences ; nous préparons à l'examen d'entrée de plusieurs corps enseignants, ainsi qu'à l'immatriculation et aux grades d'Oxford, de Cambridge, de Londres... Le programme de ces institutions trace à nos professeurs et à nos élèves leur tâche quotidienne... "

Il faut savoir en effet que l'université d'Etat est inconnue en Angleterre. L'enseignement supérieur est libre. Oxford, Cambridge, ont leur programme particulier. Londres a aussi le sien qui diffère des deux précédents. De même, Manchester, Liverpool, Leeds, Aberdeen, etc., se distinguent de leurs ainées et tendent à se spécialiser.

Il résulte de cette diversité de programme et d'enseignement que les grades universitaires n'ont ni la même signification, ni la même valeur partout. C'est pour cela que le bachelier ès-arts de l'université d'Oxford (par exemple) n'oubliera pas de faire connaître l'origine de son grade et l'inscrira : *B. A.* (*Oxon*). La pratique de l'équivalence sans réserve est ignorée, même entre les grandes universités. L'étudiant qui se destine à l'une des nombreuses carrières ouvertes uniquement aux diplômés, doit s'y préparer par un entraînement spécial. Aussi, cst-il bien recommandé au jeune homme qui entre dans un *university college*, de faire connaître l'état auquel il ambitionne d'atteindre. Cette ouverture permettra au président de le classer aussitôt. Elle lui permettra en même temps de le confier â un directeur (*tutor*) qui lui tracera un programme particulier (avec l'horaire des cours qu'il doit suivre) et qui surveillera et stimulera son avancement.

Voilà bien le régime que me laisse deviner mon aimable correspondant cité plus haut. C'est pareillement ce que j'avais

perçu, lors du Congrès des universités de l'empire anglais tenu à Londres en 1912. Je me suis confirmé en cette opinion par l'étude que je viens de faire en vue de répondre à l'invitation du *Comité permanent des congrès* de nos collèges me priant de lui donner quelques notes concernant l'enseignement secondaire en Angleterre.

J'ai feuilleté et annoté une couple de douzaines de publications éducationnelles, telles : les *Statutes* des universités d'Oxford, de Cambridge et de Londres, et les *Regulations and papers* de leurs divers examens. J'ai pu me procurer les prospectus de quelques *university colleges* et de quelques *elementary and grammar schools*.

C'est en m'aidant de ces divers imprimés que j'ai préparé cet article. J'avoue toutefois que je ne saurais me flatter de pouvoir tout dire ou tout éclaircir. Pour pénétrer à fond les arcanes des multiples examens anglais, il faudrait les avoir pratiqués, soit en qualité de candidat, soit en qualité de témoin. A première vue, je me suis senti littéralement perdu dans le nombre presque infini des règlements qui les concernent. Cela semble tenir du logogriphe. Je sais que le même sentiment envahirait l'étranger qui ouvrirait notre programme de baccalauréat, lequel nous paraît pourtant si simple. Je revois par la pensée la figure ahurie du secrétaire des examens d'Oxford, lorsque j'entrepris de lui faire connaître notre appareil universitaire avec ses examens collégiaux, ses grades de bachelier ès-lettres, bachelier ès-sciences, bachelier ès-arts, tous issus d'un même examen !

J'aime à croire que je serai plus heureux auprès des lecteurs de la *Revue Canadienne* en les entretenant des programmes anglais. L'exposé que je vais en faire sera nécessairement aride, parce qu'il sera réduit à une sèche énumération. J'ai limité mes recherches aux universités d'Oxford, de Cambridge et de Londres. Les autres et nombreuses universités du Royaume-Uni et des colonies ont ce que je puis nommer un régime de marche à peu près identique. Toutes requièrent deux séries d'examens. La première série conduit à l'immatriculation, c'est-à-dire à l'admissibilité à la deuxième série, laquelle, exclusivement universitaire, prépare seule aux grades et en permet l'obtention.

Les examens de la première série, quoique désignés sous le nom de *Oxford local examinations*, *Cambridge local exami-*

nations, ne sont pas des examens universitaires, puisqu'ils ne confèrent aucun grade. Ce sont simplement des examens probatoires institués, je présume, par le ministère de l'instruction publique, sous la direction des universités. Ils sont dits *local*, parce que les jurys qui les président tiennent séance un jour dit, trois fois l'an, en plus d'une couple de cents villes du Royaume-Uni et même des colonies. Oxford a son jour, Cambridge a son jour, qui n'est pas le même que celui d'Oxford, etc.

* * *

Dans les conditions ordinaires et sans préjudice des examens d'ordre supérieur, auxquels il est permis à tout le monde d'aller directement, l'aspirant aux grades universitaires doit être porteur du diplôme de *Senior local*, pour Oxford et Cambridge, ou d'*Immatriculation* pour Londres. Ces qualificatifs sont les plus hauts titres conférés par les jurys des examens de la première série.

Quelle est la nature des examens de cette première serie ? J'essaierai de le dire en peu de mots. Ils sont accessibles aux personnes des deux sexes, et ils se présentent sous trois dénominations graduées, savoir : 1o Preliminary, 2o Junior, 3o Senior.

Voici le mode et l'étendue de ces examens, selon le règlement d'Oxford, pour l'année 1916. Le règlement de Cambridge ne diffère de celui d'Oxford qu'au sujet de l'épreuve sur l'arithmétique qu'il rend obligatoire toujours. Dans tous les écrits, il est tenu compte de l'écriture, de la ponctuation, de la syntaxe, et de l'aspect général de la rédaction.

1o Premier examen (Preliminary)

Le candidat ne doit pas avoir plus de 16 ans. Il ne peut prétendre à une note de distinction, c'est-à-dire aux *Honneurs*, s'il a plus de 14 ans.

Dix-sept (17) épreuves différentes lui sont offertes. Son choix doit s'arrêter sur cinq. Il peut cependant, en vue d'un examen ultérieur ou des *Honneurs* à conquérir, embrasser huit

épreuves et présenter autant d'écrits ou *papers*. (1) La série totale des épreuves comporte les matirres suivantes :

I. ARITHMETIQUE :

Fractions décimales, intérêts simples.

II. CONNAISSANCES DE LA RELIGION.

III. HISTOIRE :

Grecque et romaine, ou certaines parties de l'histoire d'Angleterre, suivant un manuel désigné.

IV. LANGUE ANGLAISE :

a) Rédiger une petite narration dont l'examinateur aura fait la lecture, séance tenante.
b) Etude d'auteurs : Walter Scott, *Ivanhoe* ; Longfellow, *Evangeline*.
c) Grammaire, analyse, paraphrase.
N. B. — Deux écrits sont obligatoires.

V. GEOGRAPHIE :

Coordonnées terrestres, cartographie, géographie d'une contrée, Angleterre, ou Ecosse et Irlande, ou Canada.

VI. LATIN ; VII. GREC ; VIII. FRANCAIS ; IX ALLEMAND ; X. ITALIEN :

a) Traduction en anglais de phrases faciles.
b) Traduction de petites phrases anglaises (excepté en grec).
c) Traduction d'un texte désigné : *Selections from Cicero*, par W. D. Lowe, avec questions de grammaire tirées de ce texte.
d) Traduction d'un texte non désigné d'avance.
N. B. — Trois écrits obligatoires : Examen oral sur le français et l'Allemand.

XI. MATHEMATIQUES :

Algèbre élémentaire (équations du 2e degré) et Supérieure.
Géométrie élémentaire (égalité des triangles) et Supérieure.
N. B. — Un écrit obligatoire ; trois écrits pour celui qui aspire aux Honneurs.

---

(1) Le mot *paper* apparaît à toutes les lignes des règlements universitaires. C'est l'expression consacrée pour désigner ce que nous nommons un écrit, c'est-à-dire la réponse écrite à une ou plusieurs questions constituant une épreuve.

XII. BOTANIQUE.

XIII. SCIENCE EXPERIMENTALE :

Propriétés des solides, des liquides et des gaz ; le baromètre.

XIV. CHIMIE :

Les métalloïdes les plus connus.

XV. PHYSIQUE :

Thermomètre ; liquéfaction, vaporisation.

XVI. ECONOMIE DOMESTIQUE :

Nourriture, breuvage, hygiène.

XVII. DESSIN :

A main levée ; dessin géométrique.

2o Deuxieme examen (Junior local)

Les candidats sont reçus à cet examen sans limite d'âge, mais pour briguer les *Honneurs* ils ne doivent pas dépasser 16 ans.

Vingt-un (21) sujets d'examen leur sont proposés et, de même que pour le premier examen, ils doivent subir cinq épreuves au moins, huit au plus, toutes à leur choix.

Les sujets ajoutés au syllabus de l'examen *Preliminary* sont :

ECONOMIE POLITIQUE.
PHYSIQUE (son, électricité, chaleur).
TENUE DES LIVRES.
MUSIQUE.

Pour le latin, les textes désignés sont : César, *de Bello Gallico*, II ; Ovide, *Métamorphoses*. Deux épreuves de grammaire et d'analyse porteront sur César, B. G., II ; Ovide, I-III ou IV-V.

En grec : *The wars of Greece and Persia*, édition W. D. Lowe, lignes 1-1207, avec Anabase III, chap. I-III.

En mathématiques, les candidats sont invités à répondre à des problèmes de trigonométrie et de calcul différentiel mais il leur est loisible de se limiter à l'algèbre et à la géométrie.

3o Troisieme examen (Senior local)

Cet examen est plus sérieux que les précédents et comme il couronne la première série, il importe d'en connaître la valeur. Afin que le lecteur puisse en juger par lui-même, je transcrirai à titre de spécimens, à la suite des épreuves requises en 1914, quelques-unes des questions obligatoires renfermées dans les épreuves les plus importantes.

Il y a vingt-cinq (25) épreuves. Les *Honneurs* sont réservés au candidat de 19 ans. Toujours cinq épreuves au moins, huit au plus, toujours au choix. Les épreuves nouvelles sont :

ELEMENTS DE LOGIQUE.
SCIENCES NATURELLES.
STENOGRAPHIE.
TRAVAUX D'AIGUILLE.
LANGUE GALLOISE.

HISTOIRE, (un écrit obligatoire) :

a) Histoire de la Grèce, de 594 à 445.
b) Histoire romaine, de 146 à 14, A.-D.
c) Histoire d'Angleterre :

I Détails sur cinq périodes déterminées, ou
II Depuis la conquête anglo-saxonne jusqu'à 1878.

d) Histoire générale de l'Europe, de 1802 à 1878.

QUESTION DE 1914 (une des cinq questions obligatoires) :

" Montrez l'importance de la marine durant la première guerre punique. "

LITTERATURE (22 épreuves ; trois écrits obligatoires) :

a) Une composition et une dissertation.
b) Etude d'un auteur. Example : Shakespeare, *Hamlet, le Roi Lear, la 12e nuit.*
c) Littérature générale.

....

d) Grammaire anglaise.

QUESTIONS DE 1914 :

I. Un écrit de vingt lignes sur " Un camp militaire ". Le sport est-il une perte de temps ?

II. Sans parler de Shakespeare, citez deux auteurs célèbres : *a*) du 16e siècle, *b*) du 17e, *c*) du 18e. Nommez leurs œuvres principales et analysez longuement une de ces œuvres.

LATIN ET GREC :

Textes proposés : Enéide II, III ; *de Bello Gallico*, I, II ; Cicéron *de Amicitiâ* ;
Anabase IV, V; Sophocle : Scènes tirées d'*Ajax* (édition Laurence).
Pour les *Honneurs* : *Pro Milone*, ou *Lucien* V (1-782); Platon *Meno*, ou *Odyssée* IX-XI (224).

QUESTIONS DE 1914 :

I. 14 lignes de Tite-Live à traduire ;
II. Traduire et développer l'allusion : Enéide VI : *Tu Marcellus, ille es...*
III. Mettre en latin trois phrases, dont l'une : " Every tenth year, the King wishes to know how many citizens he possesses and how old each one is."
IV. Composez cinq courtes phrases illustrant les constructions *qui* avec le subjonctif, *dum*, avec l'indicatif *sub*, avec l'accusatif, *tenus* avec l'ablatif, le supin en u.
Donnez les formes fréquentatives de *rogo*, *curro* ; les formes diminutives de *flos*, *ager*.

MATHEMATIQUES (deux écrits obligatoires) :

a) Algèbre et *b*) Géométrie complètes (à peu près comme dans Esseyric et Pascal ;
c) Trigonométrie plane, jusqu'à la résolution des triangles.

PHYSIQUE (deux écrits obligatoires) :

a) Mécanique et Hydrostatique.
b) Son, Lumière, Chaleur.
c) Electricité et Magnétisme.

QUESTIONS DE 1914 (six questions obligatoires pour chaque épreuve, dont deux) :

I. Expliquez, en traçant un diagramme, l'expression *différence de phase* dans le mouvement vibratoire. Quelles sont les conditions requises pour que deux ondes sonores interfèrent complètement.

II. Donnez le principe fondamental de la dynamo. Expliquez les expressions *excitation séparée, montagne en série, montagne en dérivation* (shunt) et faites une esquisse représentant chacune de ces formes de dynamo.

CHIMIE.

QUESTIONS DE 1914 (six questions obligatoires dont l'une) :

Donnez les grandes lignes d'un procédé de préparation de la soude caustique. Quelles substances se formeront et dans quelles conditions se formeront-elles si vous faites réagir la soude sur le zinc, le soufre, le phosphore, la silice, le sulfate de cuivre ?

* * *

Chaque épreuve est présentée sur une feuille séparée. Les épreuves de l'examen Senior de 1914 se totalisent à 93 sujets. Jointes aux épreuves des examens Preliminary et Junior, elles forment un volume de plus de deux cents pages, que le bureau des examens publie annuellement. Ce volume renferme en plus les règlements d'examen de l'année suivante.

La durée d'un écrit varie entre 1.15 et 2 heures.

Les écrits sur les langues mortes ou vivantes se font sans dictionnaire. Lorsqu'il se rencontre un ou deux mots peu usités, l'épreuve en donnera la traduction imprimée. Les questions — grammaire, construction, versions, thèmes — sont tirées des textes proposés. Malheur à l'examinateur qui n'a pas eu le talent ou la bienveillance de décalquer — *to frame* — convenablement les interrogations !

Celles-ci sont toujours nombreuses. Quatre à cinq sont obligatoires. Les autres sont en partie double ou triple. Le candidat choisit entre les diverses parties.

Le résultat de l'examen est exprimé par quatre notes : très-bien, bien, assez-bien, satisfaisant (*pass*). Les points alloués à l'ensemble des épreuves ou à une épreuve en particulier ne sont jamais divulgués. Mais le chef d'une maison d'enseignement peut demander aux correcteurs un rapport spécial donnant l'ordre de mérite de ses élèves entre eux et dans la classification générale.

Le succès dans cinq épreuves conduit au certificat de capacité accompagné d'une note laudative, si le candidat a mérité mieux que le simple *pass*. Cette dernière note est un minimum dont plusieurs étudiants paraissent ne pas se contenter.

Les *Honneurs* sont enviés par un grand nombre, car une certaine supériorité, en une matière au moins, est requise pour l'admission de plein pied dans quelques facultés. Les *Honneurs* sont le fruit ou d'une prééminence en des écrits obligatoires,ou d'une ou plusisurs épreuves facultatives : Une épreuve de calcul intégral, un texte latin ou grec qui n'est pas au programme, une critique littéraire, une dissertation conduisent un Senior aux *Honneurs* de 1ère, 2e ou 3e classe, selon le mérire de son écrit. Le candidat risque gros à ce jeu. Si son écrit ne répond pas à l'attente de l'examinateur, l'épreuve est nulle et la nullité de l'épreuve entraîne la nullité de l'examen sur cette matière. Il lui faudra reprendre cette matière à un autre terme pour obtenir le simple *pass*.

Il est bon de savoir que la qualification requise des candidats aux bourses Rhodes ne diffère pas beaucoup de celle que confère le titre de Senior. Le bureau des *Oxford local examinations* a institué à cette fin des jurys d'examen dans chacun des Etats américains et au Canada. (2) La bourse peut être attribuée au concurrent qui ne passera que sur le latin et les mathématiques, mais cet heureux boursier devra passer sur le grec à Oxford même — ce qui est beaucoup plus difficile —, s'il ambitionne un grade universitaire. Celui qui passe sur le latin, le grec et les mathématiques tout ensemble est exempté des *Responsions* d'Oxford et peut y conquérir un grade après deux années d'études.

Les *Higher local examinations* comprennent un autre ordre d'épreuves dans lesquelles les matières sont disposées par groupes (9). Le candidat doit avoir dix-sept ans et être muni du diplôme de Senior (local) ou immatriculé à l'université de Londres. Le certificat simple de *Higher local* supplée les *Honneurs* des examens inférieurs et, s'il comprend le groupe A, il dispense généralement d'une année de scolarité dans les facultés d'Oxford et de Cambridge.

Le groupe A (Cambridge 1916), renferme les langues mortes et vivantes : Enéide I, Lucrèce III, Tite-Live I ; Aristophane " Les nuées ", Hérodote IX ; Polyeucte, Le Misanthrope... Un écrit est obligatoire ; Le groupe B : la litté-

(2) On peut obtenir les renseignements concernant les bourses Rhodes en s'adressant soit au Dr Parkin, Seymour House, Waterloo Place, London, S. W., soit au président de l'Université de Harvard, Boston, ou de Brown, Providence, ou du Collège Dartmouth, N. H,

rature angleise, l'histoire de la littérature anglaise, le vieil-anglais ; Le groupe D : la logique, la phsychologie et l'économie politique.....

On pourrait penser que les groupes sont ordonnés de façon à constituer un cours complet ; on se tromperait. Il est vrai que le candidat doit passer sur trois groupes, mais le groupe des classiques n'est pas obligatoire. Il semble plutôt que cette division par groupes convienne particulièrement aux étudiants qui se destinent à l'enseignement.

La diversité et la multiplicité des examens suscitent nécessairement la variété des programmes et la spécialisation des maisons d'éducation. Telle école prépare à l'examen *Preliminary*, large ou restreint, la voisine au *Junior*, pendant qu'une troisième dédaigne l'un et l'autre et pousse immédiatement au Senior, au Higher local, ou à l'immatriculation.

J'ai écrit plus haut que ces titres ne confèrent aucun grade universitaire. Ils ne sont que des témoignages de succès dans des examens de passage, préparés en n'importe quel milieu. Est-ce à dire qu'ils sont sans valeur ? Loin de moi une affirmation telle. Ils sont au contraire fort prisés en Angleterre et dans les colonies. La porte des administrations gouvernementales, industrielles, commerciales, coloniales surtout, s'ouvre facilement aux porteurs des titres Junior ou Senior. Les universités et les corps enseignants acceptent le diplôme Senior comme équivalent à leur examen d'entrée pourvu qu'il soit suffisamment compréhensif.

De ce point de vue les grandes institutions anglaises peuvent être classées en plusieurs catégories. Toutes, je crois, exigent que le Senior ait passé sur la langue anglaise, l'histoire, l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie. Elles ne sont plus du même avis quant aux langues.

Le latin et le grec sont obligatoires pour les garçons à Oxford et à Cambridge ; pour les filles, deux langues étrangères peuvent remplacer le grec et le latin.

La société de pharmacie, l'institution des ingénieurs civils, les instituts pédagogiques, l'institut de chimie demandent le diplôme de Senior avec deux langues ou deux matières additionnelles.

L'institut des architectes, la *law society*, le collège des vétérinaires sont accessibles au Junior.

Il est toujours permis à un Senior qui aurait négligé une matière, par exemple le latin ou le grec, de reprendre cette matière isolément au cours d'un examen de terme et de con-

quérir ainsi la qualification requise pour entrer dans une faculté.

Un prochain article fera connaître la deuxième série d'examens qui aboutit au baccaulauréat dans la faculté des arts.

(2ème ARTICLE)

L'Enseignement Secondaire en Angleterre.

J'hésite à écrire de nouveau cet en-tête. L'enseignement secondaire, oui, il s'agirait bien encore de ce sujet si nous suivions les données de notre propre programme de l'inscription et du baccalauréat. Mais ce titre n'est plus de mise avec les programmes de l'enseignement en Angleterre. Là, les grades sont du ressort exclusif des universités. Celles-ci seules y préparent immédiatement et par elles-mêmes. Dès l'entrée, l'enseignement perd son qualificatif de secondaire et revêt celui de supérieur ou universitaire. Nos voisins américains n'ont pas une autre manière de dire et c'est ce qui explique la pléthore d'universités que l'on trouve sur l'étendue du territoire des Etats-Unis. Nombre d'établissements, dont le programme n'est pas plus étendu que notre programme de baccalauréat, y confèrent les grades, se haussent au rang des universités et en assument le titre retentissant. Plusieurs professeurs d'université souffrent de cette équivoque. Il y a, je crois, au bureau fédéral d'éducation, un projet de loi en préparation dont le but est de restreindre le titre d'université aux seules institutions qui préparent aux grades professionnels.

Nos collèges affiliés à l'Université Laval n'auraient rien à craindre d'une pareille loi. Toutefois, il me paraîtrait légitime que l'on voulût bien reconnaître en quelque manière leur fonction spéciale, et que dans la classification des institutions d'enseignement on les gratifiât, par exemple, du titre de " collèges universitaires ". Universitaires, ils le sont de fait et implicitement, au sens anglais et américain, par l'enseignement de la rhétorique, des mathématiques et de la philosophie, que les professeurs tâchent d'y donner. Ils le deviendraient de droit et explicitement, si cet enseignement supérieur formait un cours par lui-même et se distinguait nettement des classes inférieures

par un examen de passage qui serait une sorte d'immatriculation.

Il y a en Angleterre des collèges affiliés aux universités. Ils sont dits *university colleges*. Ils ne reçoivent que des élèves de 16 ans et plus, munis du diplôme de senior local ou pouvant justifier d'une préparation équivalente. J'ai sous les yeux les prospectus de deux university colleges, deux internats, tous deux affiliés aux universités d'Oxford et de Cambridge. Leurs cours sont sensiblement parallèles, quoique leurs classes soient désignées par des noms différents : première, deuxième et troisième classe, chez l'un ; chez l'autre : junior, intermédiaire, senior (senior tout court qu'il ne faut pas confondre avec senior *local*).

La classe première ou junior a étudié, en 1914-15 : Xénophon *Les Helléniques* II ; *Odyssée* IV ; Salluste, *Catilina ;* Horace, *Odes* III et IV.

Dans la classe troisième ou senior : Thucydide, VI ; Iliade XXII-XXIV ; Pline, *Lettres* ; Plaute, *Rudens*.

Toutes les classes sont assujetties à des interrogations sur des auteurs non désignés d'avance.

Outre les langues mortes et vivantes, on y enseigne la logique, la psychologie, l'économie politique, la physique, la chimie, les mathématiques : sections coniques, trigonométrie.

Les élèves qui suivent avec succès les trois classes collégiales sont dispensés, en vertu de l'affiliation, d'une année de scolarité aux universités d'Oxford et de Cambridge.

A signaler en passant qu'une part importante et fort intéressante de l'œuvre de ces collèges, de ceux du moins dont je possède les prospectus, consiste en la préparation aux bourses d'études. Celles-ci sont nombreuses. — une dizaine dans chaque collège — et de belle valeur : 100 à 250 dollars. Elles sont constituées, pour une fin déterminée, par les villes, corporations, individus, au bénéfice des élèves qui désirent continuer leurs études dans les universités ou écoles professionnelles. Elles sont offertes, en plusieurs concours gradués, aux enfants de la ville ou du comté où sont situés les collèges.

* * *

J'ai fait connaître dans l'article précédent la base populaire de l'enseignement secondaire en Angleterre. Il me tarde d'en venir au sommet qui est clairement universitaire. Je puiserai

encore mes renseignements dans les règlements d'Oxford et de Cambridge, plus particulièrement dans ceux d'Oxford que je connais mieux.

Le grade de bachelier ès-arts (B. A.) décerné par Oxford est très étendu. Il couronne les études classiques proprement dites (litterae humaniores), aussi bien que les études de sciences naturelles, de jurisprudence, de théologie, d'histoire, de mathématiques, de littérature anglaise et étrangère, de génie civil.

Des études spéciales ou plus avancées conduisent au grade de B. C. L. en droit, de B. Scs en sciences, de B. Litt. en littérature.

Les études en économie, art forestier, anthropologie, ophthalmologie sont attestées par des certificats.

Deux mots résument les devoirs extérieurs de l'étudiant : résidence et assistance. L'assistance, cela va sans dire. Quant à la résidence, cela ne va pas sans qu'on en dise un mot. Par résidence, il faut entendre le séjour quotidien, de six heures du matin à minuit, durant les trois quarts du terme au moins, en territoire universitaire. Celui-ci n'est pas limité aux murs des édifices ; il déborde sur la ville. Cambridge exerce son autorité administrative et judiciaire sur une étendue de deux milles et demi, rayonnant autour de la *grande église Sainte-Marie*. Oxford est moins encombrante ; elle ne couvre qu'un mille et demi autour de Carfax.

Tout étudiant inscrit à Oxford, qui a suivi les cours durant trois années de quatre termes (1) l'une et qui a subi avec succès trois examens, est admis à faire valoir ses droits au grade de bachelier ès-arts. Les examens sont dénommés : 1o responsions, 2o premier examen public, 3o second examen public.

Des examens à peu près identiques, régis par des lois semblables, sont connus à Cambridge sous les noms de previous, genéral et special.

Tel est le statut organique, mais je connais peu de règles confirmées par autant d'exceptions. Tout à la suite de ce dé-

(1) Les désignations des termes à Oxford et à Cambridgn éveillent en eous la mémoire d'un passé lointain et nous renseignent sur les vicissitudes de ces vieilles institutions. Ainsi, il y a le *Hilary* ou *Lent term* qui commence à la Saint-Hilaire, le 14 janvier, et se termine avec le carême ; le terme de Noël, celui de la Trinité.

cret, inscrit à la première page des *statutes* d'Oxford, je lis une longue énumération d'*exempts*. Cette lecture est instructive. Elle nous révèle l'estime singulière et jalouse avec laquelle la vieille université continue d'entourer son *curriculum*. En même temps, elle nous fait toucher du doigt la considération qu'elle attache aux grades des autres universités.

Sont exemptés des responsions, entre autres :

a) Le senior *local* d'Oxford ou de Cambridge qui a passé sur l'anglais, le latin, le grec, les mathématiques, le français ou l'allemand, une branche des sciences naturelles ou l'histoire et la géographie ;

b) Celui qui a passé le previous I et II de Cambridge, ou le higher local, ou le deuxième examen, dit intermédiaire, des universités de Birmingham, de Durham, de Leeds, de Liverpoul, de Londres, de Manchester, de Sheffield ;

c) Le senior-freshman de l'université de Dublin ;

d) Les maîtres ès-arts des universités de l'Ecosse ;

e) Les diplômés de quelques universités coloniales ;

f) Les diplômés des collèges affiliés.

Les *exempts* du premier examen public sont :

a) Le candidat qui a présenté deux épreuves additionnelles à l'examen des responsions ;

b) Celui qui a mérité les honneurs du higher local ;

c) Les bacheliers de l'université de Paris ;

d) Les diplômés des gymnases de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Russie et de la Suisse.

L'arithmétique, l'algèbre ou la géométrie, les traductions grecques et latines forment les matières d'épreuve des responsions. Il faut y ajouter un livre, *a book*. Le *book* me paraît être l'épreuve caractéristique des examens universitaires, la pierre de touche de la valeur du candidat, non pas que la matière en soit rare ou autrement difficile, mais sous ce titre se

cachent bien des embûches. Le candidat, je suppose, choisit une pièce d'Euripide ou de Sophocle, ou les *Annales* de Tacite. Il aurait beau jeu s'il ne s'agissait que d'une traduction, car les auteurs inscrits au programme des examens — ou acceptés sur présentation — se trouvent dans la collection des classiques d'Oxford, et il n'aura pas manqué d'acheter la meilleure édition et la plus fidèle traduction. Mais l'examinateur tient en réserve tout un arsenal d'interrogations, écrites et orales, en marge et autour du texte. Il invitera insidieusement le candidat à faire preuve de ses connaissances sur les particularités du style de l'auteur, sur l'histoire, la géographie descriptive et politique, les institutions, les mœurs qui ressortent du livre choisi ; même il n'hésitera pas à le lancer dans le domaine de la bibliographie.

Il est légitime de présumer que le deuxième examen, c'est-à-dire le *first public*, l'emporte sur les responsions par des difficultés plus grandes et par un surcroît d'interrogations. Je vois, en effet, que le syllabus propose trois livres au choix de l'élève — deux latins et un grec ou deux grecs et un latin — dont l'un renfermera une étude philosophique ou historique.

J'ai écrit plus haut que ce deuxième examen, de même que les responsions, souffre des exemptions et admet des équivalences. C'est la limite de la tolérance oxfordienne. Nulle mention de faveurs au bénéfice des aspirants au troisième examen : *second public*. Il est évident que la vénérable université se réserve le privilège exclusif d'estampiller ses bacheliers ès-arts et de les revêtir de sa propre marque de fabrique. Ils sont bien siens et comme issus de ses entrailles, ceux qui s'honorent du grade B. A. (Oxon).

Il est sérieux à l'extrême ce second et dernier examen. Toutefois, il comporte un adoucissement : il peut être subi en plusieurs fois, par parties. Il sera complet lorsque le candidat aura terminé trois séries d'épreuves non plus devant les interrogateurs ordinaires mais devant un jury spécial composé d'*examinateurs publics*. Cinq groupes d'épreuves lui sont offerts. Les épreuves de 1910 étaient reparties comme suit, quant aux sujets qui nous sont plus familiers :

GROUPE A :

a) Deux auteurs grecs, ou un auteur grec et un latin, v. g. Platon, *République* I-V et la *Politique* I-VII, Hérodote

VII-VIII, Xénophon, *Helléniques* III-VII ; Tacite, *Annales* I-III, César, *B. G.* I-VII.

b) Histoire grecque : de Solon à Epaminondas ; Histoire romaine : de l'établissement de la République jusqu'à la mort de Jules César.

GROUPE B :

a) Histoire et littérature anglaises ou européennes ;

b) Une composition anglaise, dissertation : Shakespeare, *Antoine et Cléopâtre*, *Othello*, *Richard III* et *Comme il vous plaira.*

c) Le français
d) L'allemand } Composition et histoire de la littérature.

e) Economie politique : Adam Smith, *Wealth of nations.*

f) Jurisprudence, *Institutes* de Justinien.

GROUPE C :

a) Algèbre et géométrie ;

b) Mécanique ;

c) Physique ;

d) Chimie ;

e) Sciences naturelles.

GROUPE D :

a) Ancieu Testament, Isaïe I-III, XXIII-XXXIII ;

b) Nouveau Testament : Epître aux Galates, aux Philippiens (texte grec) ;

c) Histoire de l'Eglise ;

d) Apologétique.

Groupe E :

Art militaire . tactique, stratégie, génie, topographie.

Des trois épreuves obligatoires, une sera tirée du groupe A ou du groupe B, deux d'un même autre groupe ou de deux groupes différents, toujours au choix du candidat. (2)

* * *

C'est sous un en-tête aussi antique que modeste que le candidat, s'il réussit, aura le plaisir de lire son nom sur la longue liste des candidats heureux. Lors de l'examen des responsions son succès avait été proclamé en ces termes : *Nomina candidatorum qui quaestionibus magistrorum scholarum in parviso pro forma responderunt.*

Sa joie sera plus grande au dernier examen, et plus grande sera la considération attachée au couronnement de ses études, surtout s'il a passé dans une classe d'honneurs. La proclamation revêt alors la forme suivanre :

Nomina candidatorum

qui termino — A. D. —

a moderatoribus

honore digni sunt in unaquaque classe

secundum seriem litterarum disposita.

Cette attestation lui donne droit au parchemin qui le consacre bachelier-ès-arts. Elle lui permet en même temps de *porter les couleurs.*

Le bachelier de Cambridge porte un deuxième titre qui lui est pareillement cher, malgré le vocable bizarre qui l'énonce. Il est dit *tripos.* Le lecteur aura sans doute remarqué l'usage, en ces vieilles universités, de mots à l'aspect archaïque et étrange, très significatif chez les initiés, mais dont le sens reste obscur pour les étrangers. Responsions, previous, disent peu

(1) Il m'aurait plu de transcrire ici quelques questions v. g. des groupes A. et B. Ces questions sont publiées par l'Université d'Oxford, mais je n'ai pu me les procurer avant de clore cet article.

de chose par eux-mêmes ; ils sont néanmoins universellement compris par les Anglais. Il en est de même du qualificatif *tripos*, par lequel sont désignés les bacheliers de Cambridge qui ont remporté les honneurs. Il y a des *triposes* en classiques, en mathématiques, en droit, etc., etc.

Ce mot signifie trépied, tabouret à trois pieds. Comment est-il entré dans le langage universitaire? Il paraît qu'autrefois l'aspirant bachelier s'asseyait sur un trépied tournant afin de répondre plus aisément aux examinateurs rangés en cercle autour de lui. Plus tard l'usage prévalut de mettre sur le trépied un vieux bachelier dont la fonction était de disputer avec les candidats en présence des examinateurs. Cet usage a disparu. Le langage figuré a remis le candidat sur la sellette et c'est ce qui lui vaut à Cambridge le titre de *tripos*, c'est-à-dire de *bachelier du trépied.*

* * *

Cet exposé des programmes anglais, que j'ai tâché de faire aussi bref que possible, est-il assez clair ? Si je voulais appuyer autrement et m'en faire l'interprète en lui donnant une forme concrète, j'établirais, à la façon d'Oxford, le statut suivant qui résumerait toute cette étude :

ART. I. — L'enseignement secondaire comprend deux cycles ;

PREMIER CYCLE :

ART. II. — Les matières enseignées dans le premier cycle sont la religion, l'arithmétique, l'histoire, la géographie, le français, l'anglais, le latin, le grec, l'algèbre et la géométrie, la physique, la chimie, les sciences naturelles, la comptabilité ;

ART. III. — Un programme d'études sera organisé de telle façon que l'élève se trouve à l'issue de ce premier cycle en possession d'un ensemble de connaissances formant un tout et pouvant se suffire à lui-même ;

ART. IV. — Trois examens probatoires dénommés : 1o préliminaire, 2o junior, 3o senior, et dirigés par des examinateurs d'office choisis par les autorités et les corps enseignants, marqueront comme autant d'étapes en ce premier cycle ;

ART. VI. — En chacun de ces examens l'élève devra subir l'épreuve sur cinq matières au moins, à son choix ;

ART. VII. — Tout candidat pourra se présenter à l'examen final — le senior — sans passer par les examens antérieurs ; pareillement, après l'examen final, il pourra se présenter de nouveau et subir l'examen sur une ou plusieurs matières ;

ART. VIII. — A l'issue du premier cycle, les examinateurs remettront un certificat d'études secondaires portant la mention des matières sur lesquelles l'impétrant aura été examiné ;

SECOND CYCLE :

ART. IX. — Trois classes constituent le second cycle :

Première (belles-lettres, humanités, etc.)

Deuxième (rhétorique).

Troisième (philosophie).

Ces classes sont ouvertes librement à l'étudiant, âgé d'au moins 16 ans, muni du certificat d'études secondaires ;

ART. X. — Les matières principales comprises dans le premier cycle sont l'objet d'une étude plus avancée dans le second cycle ; la série en est complétée par la composition, l'explication d'un texte, les mathématiques, la philosophie ;

ART. XI. — Les études dn second cycle sont sanctionnées par deux examens : premier (rhétorique), second (philosophie) ;

ART. XII. — Les épreuves de l'examen de rhéthorique porteront sur :

a) grec, latin,

b) algèbre et géométrie,

c) une composition littéraire,

d) un sujet de religion,

e) les sciences physiques ou naturelles,

f) l'histoire et la géographie ;

cinq épreuves sont requises, *a*, *b*, *c*, étant toujours obligatoires.

ART. XIII. — L'examen de philosophie comportera des épreuves sur :

a) le grec et le latin,

b) une langue morte et une langue vivante étrangère,

c) la philosophie,

d) les sciences physiques,

e) les sciences naturelles,

f) les mathématiques,

g) l'histoire contemporaine.

ART. XIV. — Les épreuves *a*), *c*), *d*), avec quelques questions sur *e*), *f*), *g*), conduiront au grade de baehelier ès-arts. L'épreuve *b*), plus développée, jointe à l'épreuve *c*) et à quelques questions sur *d*) ou *e*) ainsi que sur *f*), ou *g*), donneront droit au grade de bachelier ès-lettres ; les épreuves *d*), *e*), *f*), plus développées, accompagnées d'une interrogation sur *c*) et *g*), seront sanctionnées par le grade de bachelier ès-sciences ;

ART. XV. — Nul ne peut se présenter au second examen qu'un an après avoir subi avec succès les épreuves du premier examen (rhétorique) ;

ART. XVI. — Une commission, nommée par les autorités et les corps enseignants, déterminera minutieusement le programme du premier et du second cycle ; elle statuera sur la forme des examens, sur la nature, l'étendue et la durée des

épreuves, sur la valeur relative de chaque épreuve, sur le nombre de points requis pour l'admission, sur l'usage du dictionnaire, etc., etc. ; elle fera aussi connaître, un an d'avance, les auteurs, les périodes d'histoire et de littératnre, les sujets scientifiques, d'où seront tirées les épreuves.

La tâche resterait aux facultés et aux corps professionnels de sanctionner ces examens en les faisant leurs et en les substituant à leurs examens d'entrée. La théologie réclamerait le programme du baccalauréat ès-arts. Les facultés de droit et de loi exigeraient le grade ès lettres, tandis que le grade ès-sciences sourirait à l'école polytechnique. La médecine se contenteraii peut-être du premier examen (rhétorique) majoré d'une épreuve de philosophie et de sciences naturelles. La pharmacie, l'art dentaire n'auraient que l'embarras du choix. Le certificat d'études secondaires répondrait probablement aux exigences des premiers examens de la commission du service civil, et il serait facile à celle-ci de faire connaître les épreuves du second cycle requises par ses examens d'aptitude spéciale.

* * *

Ce programme apparaîtra peut-être, à première vue, compliqué et changeant, surtout si on le compare à notre propre programme de baccalauréat. Qu'est-ce en regard des programmes anglais si étendus et mouvants par nature ! J'ai invité le lecteur à pénétrer avec moi dans ce labyrinthe. Nous en avons parcouru les principales avenues, mais que de chemins de traverse, spacieux et lumineux, il resterait à parcourir pour en connaître tout le développement et toute la portée !

Les examens anglais sont complexes. Je ne suis pas le premier à l'affirmer. Je ne voudrais pas être le premier à récriminer contre eux, car une grande pensée s'en dégage. On respire dans leur compagnie comme une haleine de serre. On y saisit sur le vif le souci admirable avec lequel un grand peuple s'emploie à assurer à ses enfants le bienfait de l'instruction sous tous ses aspects et à tous les points de vue. Les centaines de jurys d'examen institués par les universités d'Oxford, Cambridge et Londres — les autres universités ont probablement aussi leurs jurys — siégeant dans autant de villes trois

fois l'an, les nombreuses publications annuelles concernant les examens, la condescendance qui incline les autorités à recevoir le candidat qui veut faire preuve d'aptitudes sur telle ou telle matière isolément, tout cela dit hautement, si je ne m'abuse, la tâche immense, le dévouement aussi éveillé qu'infatigable de la commission royale d'éducation, des universités, des examinateurs, des directeurs et des professeurs de toutes les classes.

(3ème ARTICLE)

L'enseignement secondaire dans les institutions anglaises en Canada.

Le programme des institutions anglaises de notre pays est calqué sur le programme des universités britanniques. Les premiers instituteurs anglais ont dû chercher à instaurer sur le sol du Nouveau-Monde le système éducatif de leur mère-patrie. Cette tendance se conserve. Elle s'accentue même par l'échange de professeurs avec les vieux pays. Un des buts du " congrès des universités de l'empire " était d'aviser aux moyens d'opérer le plus aisément possible ce " tour du monde " des professeurs universitaires. La plupart de ceux-ci vont de l'Angleterre aux colonies ; ils font ici un stage de quelques années puis retournent en leur pays. Quelques-uns, assez rares toutefois, passent directement des colonies à la métropole et y font leur siège.

J'ai écrit, dans mes articles précédents, que le cours secondaire anglais présente deux parties distinctes. Un premier cours. de quatre ans, élémentaire mais complet, comprend les langues mortes et vivantes, l'histoire, la littérature, la géographie, les mathématiques et les sciences. Le second cours enseigne, avec plus de développement, ces mêmes matières et conduit aux grades universitaires. Le premier cours est donné par diverses institutions, publiques ou privées, à de jeunes

étudiants de 12 à 16 ans : il est couronné par un exemen dirigé par les universités. Le second cours, de trois à quatre ans, est réservé aux universités ; celles-ci le donnent en entier par elles-mêmes, ou partiellement par leurs collèges affiliés.

Toutes les institutions anglaises du Canada ont adopté ce système d'enseignément. Leurs *High schools*, *Academies* ou *Collegiate institutes* donnent le premier cours ; les universités, le second. La désignation des classes varie cependant d'une province à l'autre, et c'est ce qui, dès l'abord, prête à la confusion. Les provinces maritimes et les provinces de l'ouest ont établi douze classes. La classe I enseigne l'alphabet, la classe VIII commence le cours classique élémentaire, lequel est continué jusqu'à la classe XII et se termine par l'examen d'*immatriculation* universitaire.

Les *High schools* et *Collegiate institutes* (1) de la province d'Ontario offrent trois divisions de deux ans l'une — *lower*, *middle* et *upper*, et suivent quatre programmes distincts désignés par les lettres A. B. C. D. Les étudiants qui ne tendent qu'à une instruction générale, sans vue particulière, choisissent le programme A, sans langues mortes, de la division *lower* et peuvent ajouter à ce programme les mathématiques et les sciences de la division *middle*. Le programme C conduit à l'examen d'immatriculation avec les diplômes de junior et de senior. Enfin le programme D donne entrée de plein pied à l'étude des professions libérales.

Les écoles anglaises de la province de Québec — tout en conservant les divisions reconnues par le Conseil de l'instruction publique (élémentaire, modèle et académique) — ont adopté, en 1915, une classification qui les rapproche des institutions des provinces maritimes et de l'ouest, Elles ont onze classes ou *grades*. Les élèves qui ont terminé la classe XI peuvent se présenter à l'examen spécial dirigé par l'université McGill et recevoir un diplôme (*University school leaving certificate*), qui leur donne admission aux cours des arts et des ciences des universités ainsi qu'aux facultés professionnelles en dehors de la province de Québec.

---

(1) Les *Collegiate institutes* ne se distinguent des *High schools* que par le nombre plus grand de leurs élèves et de leurs professeurs. La plupart des *High schools* des villes ont le titre d'*institute*.

Elles sont nombreuses dans notre Dominion les écoles publiques où sont enseignées les matières du cours secondaire inférieur. La province d'Ontario, à elle seule, en possède 161 — dont 117 *High schools* et 44 *College institutes* — qui comptaient 33,746 élèves en 1913. De ceux-ci

32,400 étudiaient la littérature et la composition anglaises,
30,300 " l'algèbre,
23,847 " la géométrie,
24,320 " le latin,
26,656 " la physique.

Quant à l'étendue de ces matières, nous pouvons la connaître en consultant le programme de l'éxamen dit *University junior matriculation* (*Ontario*) dirigé par un comité constitué par les universités Toronto, Queens, McMaster et Western. Cette organisation date de 1909. Elle fonctionne à la manière des bureaux d'examen d'Oxford et de Cambridge et tient séance annuellement dans quarante centres désignés de la province et ne se refuse pas à siéger, sur invitation, en un point quelconque du Dominion. Son programms est explicite et détaillé comme celui du baccalauréat de Laval. Les matières obligatoires sont : latin, anglais, histoire, mathématiques et deux des matières suivantes : grec, français, allemand, sciences expérimentales, physique, chimie. 100 points sont alloués à chaque matière et pour le succès d'un examen il faut que l'aspirant conserve un *minimum* de 40 points sur chaque matière et une moyenne de 60 points sur l'ensemble. Celui qui n'a pas failli sur plus de trois matières est autorisé à reprendre ces matières à un examen ultérieur.

L'épreuve suffisante — *pass* — sur les langues mortes comporte les inévitables César et Xénophon, ainsi que Virgile et Homère. Ces auteurs sont présentés en dose bien mesurée par chapitres ou nombre de vers, conformément à des commentateurs nommés. Les traductions en anglais sont assez étendues, mais le thème, c'est-à-dire la traduction de l'anglais en latin ou en grec, se réduit à quelques courtes phrases calquées sur un texte donné. C'est ainsi que le texte *Nuntios mittit et regibus imperat ut coactis copiis castra oppugnent* fournit, à l'examen d'immatriculation de juin 1915, sept phrases anglai-

ses qu'il fallait mettre en latin, v. g. : *a*) *Let us send messengers... b*) *The messenger was commanded by the king ;... e*) *After collecting the forces he sent them into the camp... g*) *If you had send a messenger, we would have attacked the camp.*

L'épreuve latine, la plus difficile en ce même examen, requérait la traduction, sans dictionnaire, de la phrase suivante : *As he was afraid that they would surround his own forces, for three days he prevented the enemy from crossing the stream.*

L'algèbre, la géométrie, la physique et la chimie ont la même étendue que dans notre programme de baccalauréat. Il n'y est question de trigonométrie que pour l'obtention des *honnenrs.*

L'examen de littérature, pour 1916, exige le *par cœur* de plusieurs morceaux, de 10 à 20 pages, tirés de Coleridge, Tennyson, Shakespeare (*Jules César*). Il prescrit aussi une composition couvrant à peu près deux pages, papier écolier, sur un sujet choisi entre neuf sujets proposés v. g. : *a*) Une scène du matin sur le Rialto au temps de Shylock ; *b*) Le centenaire de la paix anglo-américaine ; *c*) Enrôlement (discours patriotique).

Le curriculum des *High schools* et *Academies* de la province de Québec diffère peu de celui d'Ontario. Il n'est pas fait mention du grec dans les rapports d'examen que j'ai consultés. Les auteurs latins, inscrits au programme de 1915, et devant servir apparemment jusqu'à nouvel ordre, sont César II et III et Gleason's Ovid, lignes 1-670. Il est question toutefois de la traduction d'auteurs non désignés (*unseen authors*).

J'ai écrit plus haut que les examens sont contrôlés par l'université McGill. Les épreuves finales de 1915 — *Grade II Academy* — ont sensiblement la même allure que celles d'Ontario.

Inutile d'entrer dans le détail des programmes des provinces maritimes et de l'ouest. Ils se ressemblent tous entre eux comme ils ressemblent à ceux d'Ontario, par la classification, la nature et l'étendue des matières d'enseignement. Aussi les certificats d'études des institutions anglaises sont-ils interchangeables, classe par classe, dans toute l'étendue du Dominion.

Le démarquage des programmes anglais n'est pas perceptible seulement dans l'enseignement secondaire inférieur. Il se révèle d'une façon non moins sensible dans le cours secondaire universitaire. Les statuts des universités McGill, Toronto, Queen's, Alberta, Colombie Anglaise, Manitoba, Acadia en font foi. J'y trouve la même classification, les mêmes matières — moins le grec qui est partout facultatif —, la même étendue qu'à Oxford. J'y vois les mêmes groupes d'études, à peu près, correspondant aux grandes divisions : lettres, sciences, génie civil ; la même durée ; trois à quatre ans après l'immatriculation.

Je note toutefois une particularité qui mérite d'être signalée. Dans la plupart des universités canadiennes précitées, les deux dernières années du cours classique conduisant au baccalauréat s'agencent de telle sorte avec les premières années du cours professionnel—médecine, droit, génie civil—que l'étudiant peut prendre concurremment ses grades de B. A. et M. D. en sept ans après l'immatriculation, de B. A. et B. C. L. en six ans et même en cinq ans, de B. A. et B. S. en six ans. C'est que les cours de physique, de chimie, de biologie, de bactériologie, etc., sont les mêmes dans la faculté des arts et en médecine, et l'enseignement, dans la faculté des arts, du droit romain, du droit constitutionnel, de l'économie compte pour un demi-cours de la faculté de droit.

L'étroite parenté qui lie entre elles les universités anglaises du Canada apparaît pareillement dans les règles d'admission à leurs facultés. Outre les bacheliers de tous les noms, les porteurs des diplômes suivants ont libre accès — excepté dans la province de Québec — aux études professionnelles de l'Atlantique au Pacifique : *University school leaving certificate* (Québec) ; *Immatriculation junior* et *senior* (Ontario) ; *Grades XI et XII* (provinces maritimes et de l'ouest) ; *College entrance examination*, et *New York state board of regents* (Etats-Unis) ; *Oxford et Cambridge* (local) *examination*.

La même entente se manifeste dans le nombre de points requis pour le succès dans un examen d'immatriculation ou de baccalauréat :

	Minimum sur chaque matière	Moyenne sur l'ensemble des matières
McGill	40 %	50%
Toronto	40	60
Queen's	40	60
Manitoba	40	50
Alberta	40	40
Colombie Anglaise	50	50
Junior matriculation (Ontario)	40	60

L'Enseignement secondaire aux Etats-Unis.

On connaît assez, du moins de nom, les *High schools* des Etats-Unis. Je crois que cette désignation des classes intermédiaires entre les classes de grammaire et les classes collégiales et universitaires, a originé chez nos voisins. Leur cours n'est autre que celui des écoles de même nom d'Ontario dont j'ai décrit plus haut le programme détaillé. Il est complet en quatre ans : 1ère, 2e, 3e et 4e année.

Je lis dans le rapport très intéressant et très compréhensif du commissaire de l'éducation pour l'Etat de New York que, sur le total de 57,070 étudiants de 1ère année de *High school*, en cet Etat, 29.3 pour cent ont continué jusqu'à la 4e année et 23.3 pour cent ont subi l'examen final. De ces derniers 5.46 pour cent sont entrés dans les collèges universitaires et autres, 1.77 pour cent dans les écoles normales, 4.70 pour cent dans les écoles professionnelles. Un autre rapport que je ne puis trop louer est celui du commissaire fédéral de l'éducation, publié à Washington. Il s'étend à tous les Etats de la République voisine et nous renseigne parfaitement sur tous les degrés de l'instruction publique, depuis l'élémentaire jusqu'à la supérieure et l'universitaire. C'est en consultant ces deux rapports —celui de New York et celui de Washington — que j'ai constaté l'existence de trois bureaux d'examen dont la juridiction est reconnue en tous les Etats et même en Canada. Le premier est le *Regents board* de l'Etat de New York, le deuxième est le *College entrance examination board*, le troisième est le *New England college entrance certificate board.*

Ce dernier bureau présente quelque analogie avec notre *Comité permanent des congrès.* Il est constitué par quinze collèges universitaires de la Nouvelle-Angleterre. Il ne s'oc-

cupe pas d'examens, mais il statue sur la qualité des matières d'enseignement, et sur leur étendue en chaque classe. Il surveille le fonctionnement des écoles ; il les force à adopter le programme qui donnera à leurs diplômes la valeur d'un examen d'entrée dans les collèges et les universités. C'est, dans l'organisation de l'éducation publique, un rouage indépendant, mais dont le rôle est reconnu par l'autorité. Le rapport fédéral dit qu'il a contribué puissamment au progrès des écoles publiques. Celles-ci ambitionnent l'honneur d'être inscrites sur le tableau des écoles qualifiées. Les Principaux de ces écoles ne sauraient présenter un meilleur titre à l'avancement. Il semble que c'est par les rapports du *Regents Board* et du *College entrance examination board* que le *New England board* juge de la qualité des écoles, donne ou refuse la reconnaissance convoitée.

Ce n'est pas à dire qu'ils soient sévères les règlements de ces bureaux d'examen. Non, ils acceptent les diplômes des écoles approuvées et ne requièrent que les matières ordinaires : anglais, algèbre, géométrie, histoire — toujours obligatoires — et une langue moderne étrangère ou une langue morte. Pour ces langues, la simple assistance aux cours suffit, comme nous le disons plus loin. Les certificats qu'ils décernent assurent l'admission à toutes les écoles professionnelles des Etats-Unis et des provinces anglaises du Canada.

Les collèges — *Higher schools*, *Collegiate schools* — donnent l'enseignement secondaire supérieur. Leurs quatre classes sont généralement désignées sous la rubrique : 1o *Freshman*, 2o *Sophomore*, 3o *Junior*, 4o *Senior*. Ils acceptent les diplômes des *High schools* pourvu que le directeur atteste que le candidat a conservé un nombre déterminé de points.

Ces points, connus chez nos voisins sous le nom de *units*, demandent un mot d'explication. Je lis, par exemple, que le collège Harvard ne reçoit à sa première classe (*Freshman*) que celui qui peut présenter 15½ *units of school work*, acquis comme suit : 3 *units* pour le latin, 3 pour l'anglais, 3 pour chaque langue étrangère moderne, 1 pour chaque partie d'histoire (ancienne, européenne, anglaise, américaine), 1½ pour l'algèbre, 1 pour la géométrie, 1 pour la physique, 1 pour la chimie, ½ pour la géographie, ½ pour la botanique, ½ pour la zoologie. Cela veut dire que le diplômé de *High school* a dû faire 3 années de latin, 1½ année d'algèbre, etc.

On peut se demander ce que comprend le travail d'une année. Le collège *Brown*, de Providence, le définit en statuant que l'*unit* correspond à 120 heures de travail. Pour le collège *Amherst*, l'*unit* représente un cours de cinq heures par semaine une année durant. L'entente n'est pas moins imparfaite quant au nombre d'*units* requis pour l'admission au collège. *Harvard* en demande 15½, *Brown* 14½, *Amherst* 14, *Dartmouth*, *N. H.* se contente de 12½. Chez ce dernier la répartition des *units* est faite comme suit : anglais 3, latin 4, algèbre 1½, géométrie 1, histoire 1, une langue vivante 2.

On discute vivement chez nos voisins la valeur relative des matières d'enseignement en vue des *units*. Le commissaire fédéral écrit dans son rapport de 1914 qu'il paraît opportun de reconnaître que l'algèbre a droit à plus qu'1½ *unit*, et que, dans la plupart des collèges, l'histoire ne mérite pas l'*unit*. Il suggère de reviser la répartition des *units* et de donner plus de valeur au travail des dernières années de *High school*.

Les matières classiques enseignées durant les quatre années du cours collégial sont les mêmes que celles de notre programme de baccalauréat. Le latin est étudié jusqu'à l'année finale. La physique, la chimie, les sciences naturelles commencent dans la classe *Freshman*. Vu que tous les collèges préparent au B. A. et au B. S., ils ont nécessairement deux cours distincts avec prépondérance donnée soit aux classiques, soit aux sciences.

L'enseignement secondaire en France.

Nous aimerions à trouver entre les programmes français et les nôtres un air de famille qui nous consolât un peu de l'étrangeté des autres programmes que le lecteur a étudiés avec moi. Cette parenté française était réelle autrefois ; elle n'existe plus depuis 1902. A cette date, la France nous a faussé compagnie pour s'orienter dans le sens des nations européennes et américaines. Son enseignement secondaire est aujourd'hui constitué par un cours d'études d'une durée de sept ans, et comprend deux cycles ; l'un d'une durée de quatre ans, l'autre d'une durée de trois ans.

Le premier cycle correspond au cours des écoles anglaises sanctionné par les *Oxford local examinations* dont nous avons parlé. Il correspond pareillement au cours des *High schools*

des Etats-Unis et d'Ontario, aux classes VIII-XII des autres provinces anglaises du Canada, ainsi qu'au cours des écoles anglaises de la province de Québec. Les élèves y ont le choix entre deux sections. " Dans l'une sont enseignées, indépendamment des matières communes aux deux sections, le latin, à titre obligatoire, dès la première année (classe de Sixième), le grec, à titre facultatif, à partir de la troisième année (classe de Quatrième). Dans l'autre section, qui ne comporte pas l'enseignement du latin et du grec, plus de développement est donné à l'enseignement du français, des sciences, etc. "

Dans les deux sections, les programmes sont organisés de telle sorte que l'élève se trouve, à l'issue du premier cycle, en possession d'un ensemble de connaissances formant un tout et pouvant se suffire à lui-même.

Dans le second cycle, quatre groupements nommés encore sections de cours principaux sont offerts à l'option des élèves, savoir : section A—le latin avec le grec ; section B—le latin avec une étude plus développée des langues vivantes ; section C— le latin avec une étude plus développée des sciences ; section D—l'étude des langues vivantes unie à celle des sciences sans cours de latin et de grec.

Cette dernière section, destinée normalement aux élèves qui n'ont pas fait de langues mortes dans le premier cycle, est ouverte aussi aux élèves qui, ayant suivi les cours de langues mortes dans le premier cycle, ne continuent pas cette étude dans le second cycle.

Le baccalauréat de l'enseignement secondaire institué par le décret de 1902 est admis, quelle que soit la mention inscrite sur le diplôme, pour l'inscription dans les facultés professionnelles et dans les écoles d'enseignement supérieur, en vue des grades ou titres conférés par l'Etat (2).

Il est intéressant de noter en passant que la section D, sans latin ni gree, qualifiée d'enseignement moderne, perd d'année en année l'estime qui l'avait accueillie en 1902. Le latin reprend l'importance qui lui revient chez un peuple latin. Selon un tableau, publié par le commissaire de l'éducation de Washington, il appert que 60.61 pour cent des élèves des lycées et 49 66 pour cent des élèves des collèges étudiaient le latin en 1913, tandis que en 1908 il n'y en avait que 53.27 pour cent dans les lycées et 40.27 pour cent dans les collèges.

(2) Décret du 31 mai 1902, relatif au plan d'études secondaires.

A l'issue du premier cycle, un certificat d'études secondaires du premier degré peut être décerné aux élèves. Il y a deux examens dans le second cycle et tous deux comportent des épreuves écrites et orales. L'examen de la première partie est subi après la première ou rhétorique. Les candidats peuvent choisir entre quatre séries d'épreuves correspondant aux quatre sections. L'examen de la seconde partie ne porte que deux séries d'épreuves : philosophie et mathématiques. Les épreuves écrites de philosophie comprennent : 1o une dissertation française sur un sujet de philosophie 2o une composition de sciences physiques et de sciences naturelles. Les épreuves écrites de mathématiques sont : 1o une composition de mathématiques 2o une composition de sciences physiques 3o une dissertation de philosophie. Les épreuves orales communes aux deux examens portent sur l'histoire contemporaine, la géographie, les sciences naturelles et l'hygiène.

L'usage du dictionnaire ne paraît autorisé que pour les épreuves de langues vivantes. Sauf pour la version latine, la version grecque et la langue vivante, il est donné trois épreuves parmi lesquelles le candidat en choisit une. L'épreuve latine est de même force, c'est-à-dire le même texte est offert dans les trois sections A. B. C.

Presque tous les classiques latins et grecs — quelques-uns au complet — sont inscrits au programme. Le professeur choisit chaque annés dans cette liste les auteurs qu'il fera expliquer en classe. Ceux-ci cependant ne doivent, en aucun cas, faire l'objet principal de l'interrogation lors de l'examen du baccalauréat.

L'Enseignement secondaire en Allemagne.

L'Allemagne possède trois types d'institutions pour l'enseignement secondaire : le *Gymnasium*, le *Realgymnasium*, la *Oberrealschule*. Chaque institution donne un cours de neuf ans — de 9 ans à 18 ans — et le diplôme qu'elle décerne confère tous les droits et privilèges universitaires. La théologie et la philosophie toutefois n'acceptent pas le diplôme de la *Oberrealschule*.

Dans le *Gymnasium*, l'élève étudie quatre langues étrangères : 9 ans de latin, 6 ans de grec, 7 ans de français, 6 ans d'anglais. A l'exception du grec, qui est remplacé au début

de la classe *untertertia*, par les sciences, les mathématiques et l'anglais, les mêmes langues, avec la même durée, sont enseignées dans le *Realgymnasium*. La *Oberrealschule* se contente du français et de l'anglais.

En partant du bas de l'échelle, les classes sont désignées comme suit : sexta, quinta, quarta, deux tertia (untertertia et obertertia), deux secunda, deux prima.

Il découle des considérations précédentes que la France, l'Angleterre, les Etats-Unis, les provinces anglaises du Canada, auxquelles il faut joindre la partie anglaise de la province de Québec, suivent sensiblement un même programme d'enseignement classique. Partout on voit, à travers la désignation différente des classes, un cours inférieur ou de premier degré et un cours supérieur ou universitaire. Le cours de premier degré comprend, à titre de matières fondamentales obligatoires, le latin, la littérature, les mathématiques et les sciences. Ces matières sont enseignées en des classes qui se correspondent de telle sorte que l'élève peut passer d'une école à une autre dans un même pays et même dans un autre pays sans se sentir étranger dans le milieu nouveau, sans piétiner sur place par l'obligation de reprendre une matière déjà étudiée. Cet agencement gradué des études se maintient dans les classes du cours supérieur et dans les cours professionnels. Partout l'élève doit subir un examen public pour passer soit des classes de grammaire au cours secondaire de premier degré, soit de celui-ci au cours supérieur.

Est-il possible de faire une comparaison entre ces programmes étrangers et les programmes de nos académies, de nos collèges commerciaux, de nos collèges classiques ? Non, nos programmes sont incomparables. On pourrait comparer l'enseignement d'une matière déterminée : littérature, histoire, langue vivante, religion. On ne serait pas lent à se persuader que dans nos académies et dans nos collèges commerciaux d'une bonne tenue ces matières sont mieux apprises que dans les *High schools*. Nulle part, par exemple, une langue seconde n'est cultivée au même degré que l'anglais dans nos maisons françaises. Mais il restera que le latin est enseigné quatre ans durant dans les institutions étrangères de même ordre, tandis qu'il est absent chez nous ; que les mathématiques et les sciences sont l'objet d'une attention pareille à l'étranger. La même réflexion s'impose relativement à notre programme de bacca-

lauréat. Il est incontestable que nos bacheliers reçoivent une culture intellectuelle aussi étendue que chez nos voisins ; que leurs humanités — *litterae humaniores* — sont plus développées ; qu'ils possèdent plus d'idées générales ; qu'en somme un B. A. de Laval n'est inférieur à aucun autre bachelier canadien ou américain. Mais le bachelier de Laval ne reçoit le complément de ses humanités — mathématiques et sciences — que durant les deux dernières années de son cours, après six ans d'étude. Le bachelier des autres universités a tout commencé au début de son cours : chaque année ajoute un développement à ses études antérieures. Si nous voyons avec satisfaction nos bacheliers admis de plein pied dans les facultés professionnelles des diverses provinces du Dominion, nous ne saurions ignorer que les portes de ces mêmes facultés demeurent fermées à nos étudians de rhéthorique et de mathématiques et qu'elles s'ouvrent aux diplômés des *High schools* qui n'ont reçu que quatre ans d'enseignement secondaire.

C.-P. CHOQUETTE, P. D.

Professeur à l'Université Laval

Séminaire de Saint-Hyacinthe.